



Séance du 20 mai 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 23	Représentés : 6	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-051	Convention d'audit avec le CDG13	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 26 MAI 2026 Publication sur le site internet municipal le : 29 MAI 2026
------------	----------------------------------	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt mai à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le treize mai deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, S. BOULINGUEZ, O. MORBELLI, S. BOURAS, W. PATERNA, L. MOREL, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, J.M. ARNAUD, A. CHIABRANDO, S. ROCHEZ, C. MARIE, A. DESLANDES, M.L. VOLAND, S. MENEUT, R. PEYROL.

EXCUSES : D. JARNIGON représenté par G. SORBA, P. VIDALOU représenté par S. ROCHEZ, A. RUBIOLO représentée par M. GUILLET, O. ILLOUZE représenté par W. PATERNA, M. RIBES représenté par S. BOULINGUEZ, N. FRATE représentée par J. LEVI-VALENSI.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Comme cela a été évoqué à plusieurs reprises, la Municipalité souhaite réaliser un audit organisationnel afin d'optimiser le fonctionnement des services municipaux et du CCAS.

Il est proposé de missionner le Centre de gestion des Bouches du Rhône qui a un service « Organisation » dédié. Le CDG13 étant uniquement constitué de Collectivités territoriales, cette prestation est dite « in house » et n'est pas soumise au Code de la commande publique.

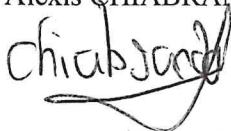
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'approuver la convention de prestation de service avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône relative à la réalisation d'un audit organisationnel des services municipaux et du CCAS,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence durable Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, Ressources humaines et Administration générale, à la signer, ainsi que tout document y afférant dont d'éventuels avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Alexis CHIABRANDO



Le Maire,
Joël LEVI-VALENSI



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2026-051

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-26T15-01-39.03 (MI269992596)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260520-2026-051-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Convention d'audit avec le CDG13

Date de décision : 20/05/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.6. Emploi-formation professionnelle

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-051 Convention d'audit organisationnel avec le CDG13.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes : 4 - CDG audit organisationnel - convention.PDF

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Annuler

Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 26/05/26 à 15:01
Date 26/05/26 à 15:01
Date 26/05/26 à 15:07

Par ELSENHEIMER Sophie
Par ELSENHEIMER Sophie



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE

Entre **LA VILLE DE SAINT-CANNAT**

Et

**LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DES BOUCHES DU RHÔNE (CDG13)**

Vu – Le Code de la Commande Publique en vigueur au 1^{er} avril 2019 et notamment l'article R. 2123-1 ;

Vu – La délibération n° 24_20 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Bouches du Rhône en date du 5 novembre 2020 qui autorise Monsieur le Président à signer les conventions conclues entre le CDG13 et les tiers ;

Vu – La délibération n° 22_25 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Bouches du Rhône en date du 30 juin 2025 relative aux tarifs des prestations fournies par le CDG13 ;

Vu – Le devis d'intervention adressé à la commune par voie de mail le 29 avril 2026 ;

Vu – La demande de la commune de Saint-Cannat de conventionner avec le CDG13 selon les modalités définies dans le devis d'intervention.

ARTICLE 1 : PRESENTATION DES PARTIES

La présente convention est conclue entre :

La Ville de Saint-Cannat, représentée par **M. Joël LEVI-VALENSI**, en sa qualité de Maire,

Et

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône (CDG 13), représenté par **Monsieur Georges CRISTIANI**, en sa qualité de Président.

Les Vergers de la Thumine - CS10439
Boulevard de la Grande Thumine
13098 Aix-en-Provence Cedex 02
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

www.cdg13.com

ARTICLE 10 : CONTENTIEUX

À défaut d'accord amiable, toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant la durée de la convention entre les parties sont soumises à la juridiction du tribunal territorialement compétent :

Tribunal Administratif de Marseille
31, rue Jean-François Leca
13235 MARSEILLE Cedex 2

Fait à Aix en Provence, le 29/04/2026
En deux exemplaires originaux

Pour la Ville de Saint-Cannat
Le Maire,
Monsieur Joël LEVI-VALENSI



Pour le CDG13,
Le Président,
Georges CRISTIANI